



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mercredi 11 juillet 2018, à 16 h 00** au centre communautaire Manège Militaire situé au 563, rue Main, Bury, Québec à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher et Corey Strapps, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Daniel Fréchette est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 431-2018-1 relatif aux travaux de réfection des services municipaux rue McIver abrogeant et remplaçant le règlement numéro 431-2018
3. Présentation du règlement d'emprunt 431-2018-1 — 431-2018-1 relatif aux travaux de réfection des services municipaux rue McIver abrogeant et remplaçant le règlement numéro 431-2018
4. Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des services municipaux sur la rue McIver
5. Volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) : (Réfection des services municipaux sur la rue McIver)
6. Avis de motion au règlement numéro 433-2018 Règlement sur les compteurs d'eau
7. Présentation du règlement 433-2018 sur les compteurs d'eau
8. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la disposition des biens municipaux
9. Contrat temporaire pour un inspecteur en bâtiment
10. Travaux de fauchage pour la saison 2018
11. Consultation public pour le règlement sur les usages conditionnels
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 16 h 00.

2. Avis de motion au règlement d'emprunt numéro 431-2018-1 relatif aux travaux de réfection des services municipaux rue McIver abrogeant et remplaçant le règlement numéro 431-2018

Annulé

3. Présentation du règlement d'emprunt 431-2018-1 — 431-2018-1 relatif aux travaux de réfection des services municipaux rue McIver abrogeant et remplaçant le règlement numéro 431-2018



Annulé

4. Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des services municipaux sur la rue Mclver

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury doit procéder à des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Mclver;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à des demandes de soumissions à l'égard des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Mclver par le biais d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE les cinq (5) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet;

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé avant taxes
1	TGC	928 927.00\$
2	Grondin Excavation	884 829.76\$
3	Lafontaine et fils	959 251.80\$
4	Eurovia Québec Construction Inc.	864 318.31\$
5	Sintra	897 000.00\$

ATTENDU QU'une analyse de soumission a révélé que le plus bas soumissionnaire avait présenté une soumission conforme aux exigences des plans et devis;

ATTENDU QUE la réalisation de ce contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT pour le financement du projet;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'OCTROYER, le contrat pour le projet de réfection des services municipaux rue Mclver au montant de 864 318.31 \$, avant taxes à Eurovia Québec Construction Inc, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour le financement dudit projet.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM): (Réfection des services municipaux sur la rue Mclver)

Octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de services municipaux

ATTENDU l'aide financière obtenue ;

ATTENDU le processus d'appel d'offres public # SHE-00245640 (publié le 2018-05-28) effectué pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU l'ouverture des 5 soumissions reçues, leur analyse et la recommandation de Monsieur Pierre Grondin, ing. en date du 28 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

No de résolution
ou annotation
2018-07-108

2018-07-109



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU :

1. D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux à l'entreprise *Eurovia Québec Construction inc.* pour un montant de 864 3189.31 \$, plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres public, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 434-2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
2. QUE les sommes nécessaires pour réaliser le projet soient prélevées à même le Règlement d'emprunt # 434-2018;
3. D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec l'aide financière obtenue dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

6. Avis de motion au règlement numéro 433-2018 Règlement sur les compteurs d'eau

Le conseiller, Alain Villemure, donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 433-2018 sur les compteurs d'eau sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

7. Présentation du règlement 433-2018 sur les compteurs d'eau

Le règlement sur les compteurs d'eau est présenté et le projet est déposé aux membres du Conseil.

8. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la disposition des biens municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury possède du matériel hors d'usage;

ATTENDU QUE pour se départir de ces biens il y a lieu de procéder à la disposition des biens municipaux au plus offrant;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU D'autoriser l'administration à procéder à la disposition des biens hors d'usage appartenant à la Municipalité au plus offrant

QU'une liste des biens soit présentée et approuvée par le Conseil préalablement à leur disposition.

9. Contrat temporaire pour un inspecteur en bâtiment

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur est vacant depuis le 4 juin 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé avec un affichage et qu'aucune candidature répondant aux exigences du poste n'a été reçue;

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera avec un deuxième affichage pour combler le poste tel que décrit dans la convention collective;

ATTENDU QU'il est nécessaire de donner le service d'inspection municipal aux citoyens de Bury surtout en période estivale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE les services de Monsieur Patrick Blouin soient retenus à titre d'inspecteur municipal temporaire et rémunérés au taux de 35 \$ / heure;

2018-07-110

2018-07-111



No de résolution
ou annotation

QUE l'horaire de l'inspecteur municipal sera établi à une journée par semaine ou selon les besoins du service;

QUE Monsieur Blouin soit nommé comme fonctionnaire désigné à la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme et à l'application du règlement sur les nuisances.

QUE les principales activités liées à la fonction d'inspecteur sont les suivantes :

- la délivrance des permis et des certificats ;
- la délivrance de constats d'infraction et d'avis spéciaux pertinent à son secteur d'activités;
- la participation aux réunions du conseil et du comité consultatif d'urbanisme ;
- l'étude des demandes des citoyens ;
- l'accueil des visiteurs et la réponse aux demandes d'information pertinent à son secteur d'activités;
- le suivi des dossiers

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. Travaux de fauchage pour la saison 2018

2018-07-112

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU DE retenir les services de Travaux Légers Enr. pour l'exécution des travaux de fauchage de bord de chemins pour la saison 2018 à raison de 50 \$ du kilomètre bilatéral, plus 85 \$ en frais de transport, taxes en sus.

11. Consultation public pour le règlement sur les usages conditionnels

2018-07-113

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la consultation publique relativement au règlement numéro 432-2018 sur les usages conditionnels aura lieu le 23 juillet 2018 à 19h00 au centre communautaire Manège Militaire situé au 563, rue Main à Bury

ADOPTÉ UNANIMEMENT

12. Période de questions du public

13. Levée de l'assemblée

2018-07-114

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 16 h 45

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Signé ce 12 juillet 2018,

Karen Blouin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire